

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 MARS 2023 A 18 H 00 A LA SALLE DE LA MAIRIE**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ORSAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DUCROS, Maire.

**PRÉSENTS** : : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, AUVRIGNON Claudine, BALLATORE Virginie, BONNEMAINS Hervé, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHIRON Dolorès, CHAROUSSET Cécilia, FABREGOULE Laurence, PONSERO Régis, ROUMEAS Bertrand, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

**ABSENT** : M. OBINO Laurent

Mme SERMET Sandrine a été nommée Secrétaire.

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de M. LONGUET Jean- Michel, trésorier de Bagnols Sur Cèze une liste de créances d'administrés pour lesquelles l'ensemble des actions en recouvrement se sont révélées infructueuses. Le montant s'élève à 1 336.65 € pour 2017 à 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable à la modification apportée à l'ordre du jour.

**A L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 7 MARS 2023**

➤ Approuvé à l'unanimité : 14 voix

**ADMISSION EN NON-VALEUR CONCERNANT DES DEBITEURS DE LA COMMUNE D'ORSAN**

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier de Bagnols Sur Cèze concernant les débiteurs de la Commune d'Orsan.

Vu que les taxes et produits incombant à ces personnes pour les années 2017, 2018 et 2019 sont irrécouvrables du fait que ces personnes sont insolvables, en liquidation judiciaire ou le montant est inférieur au seuil de poursuite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité** l'admission en non-valeur concernant ces débiteurs d'ORSAN pour un montant de 1 336.65 €,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

➤ Approuvé à l'unanimité : 14 voix  
*Délibération n°D029-2023*

**ATTRIBUTION DU LOT N°5 DU MARCHÉ DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle la procédure qui avait été lancée le 22 décembre 2022, avec l'envoi d'un avis d'appel à la concurrence auprès du BOAMP et auprès du journal « Le Réveil du midi » concernant la rénovation énergétique des écoles maternelle et primaire, pour les lots du n°1 au n°6 :

- Lot n°1 : Maçonnerie, étanchéité,
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures,
- Lot n°3 : Plâtrerie, peinture, isolation
- Lot n°4 : Isolation extérieure,

- Lot n°5 : Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaires, ventilation
- Lot n°6 : Electricité

Lors de la commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics réunie le 7 février 2023, le lot n° 5 (Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaire, ventilation) avait été déclaré infructueux et relancé le jour même. 2 offres ont été reçues.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°D021 2023 en date du 7 mars 2023, attribuant les lots n°1,2,3,4 et 6.

La commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics s'est réunie le 27 février 2023, l'offre a été présentée et validée conformément à la proposition de classement du maître d'œuvre pour le lot n°5.

**LOT 5 ➤ Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaires, ventilation**  
**SKS pour un montant H.T. de 90 308.62,00 €**

Monsieur le Maire informe que tous les lots ayant été attribués, le montant du marché de rénovation énergétique des écoles maternelle et primaire s'élève à **334 703.79 € H.T.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** le choix de la commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics pour le lot n°5,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public avec l'entreprise énoncées ci-dessus,
- **DIT** que le financement est inscrit au Budget à l'article 2313.

➤ **Approuvé à l'unanimité : 14 voix**  
**Délibération n°D030-2023**

**ATTRIBUTION DU LOT N°7 DU MARCHÉ DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire rappelle la procédure qui avait été lancée le 22 décembre 2022, avec l'envoi d'un avis d'appel à la concurrence auprès du BOAMP et auprès du journal « Le Réveil du midi » concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente, pour les lots du n°1 au n°7 :

Les prestations sont réparties en 7 lots :

- LOT 1 : Maçonnerie, étanchéité
- LOT 2 : Revêtement sol
- LOT 3 : Menuiseries extérieures
- LOT 4 : Plâtrerie, peinture, isolation, menuiseries intérieures,
- LOT 5 : Isolation extérieure - Façade
- LOT 6 : Electricité
- LOT 7 : Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaires, ventilation

Lors de la commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics réunie le 7 février 2023, le lot n° 7 (Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaire, ventilation) avait été déclaré infructueux et relancé le jour même. 2 offres ont été reçues.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°D022-2023 en date du 7 mars 2023, attribuant les lots n°1,3,4,5 et 6.

La commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics s'est réunie le 27 février 2023, l'offre a été présentée et validée conformément à la proposition de classement du maître d'œuvre pour le lot n°7.

**LOT 7 ➤ Chauffage, climatisation, plomberie, sanitaires, ventilation**  
**SKS pour un montant H.T. de 85 678.26 €**

Monsieur le Maire informe que tous les lots ayant été attribués, le montant du marché de rénovation énergétique de la salle polyvalente s'élève à **326 291.00 € H.T.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** le choix de la commission d'Appel d'Offres et Marchés Publics pour le lot n°7,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public avec l'entreprise énoncées ci-dessus,
- **DIT** que le financement est inscrit au Budget à l'article 2313.

➤ **Approuvé à l'unanimité : 14 voix**  
*Délibération n°D031-2023*

**CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZB N°554 D'UNE SUPERFICIE DE 4 397 m<sup>2</sup> SITUÉE QUARTIER LES RIEUX CLASSÉE DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur MARIGNANE Guy qui souhaite acquérir à la commune la parcelle cadastrée Section ZB N° 554, située « Quartier Les Rieux » d'une superficie de 4 397 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe qu'un document d'arpentage pour délimiter la superficie exacte à céder et lui attribuer une nouvelle référence cadastrale, a été établi par le géomètre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section ZB n°554, d'une superficie de 4 397 m<sup>2</sup> à Monsieur MARIGNANE Guy, au tarif de 1 € le m<sup>2</sup> soit 4 397 €.
- les frais de notaire ainsi que le défrichement total du terrain seront pris en charge par M. MARIGNANE Guy

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **DE CEDER** la parcelle cadastrée section ZB n°554, situé au quartier les Rieux, d'une superficie de 4 397 m<sup>2</sup> à Monsieur MARIGNANE Guy au prix de 4 397 €.
- **DIT QUE** les frais de notaire ainsi que le défrichement total seront pris en charge par l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

➤ **Approuvé à l'unanimité : 14 voix**  
*Délibération n°D032-2023*

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET SÉCURISATION DE LA RD121 EN ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION – ROUTE DU CAMP DE CÉSAR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection et sécurisation de la RD121 en entrée d'agglomération – Route du Camp de César.

L'estimation pour ces travaux fait apparaître une dépense de **178 383,00 € HT** soit **214 060,00 € TTC.**

Compte tenu de l'importance de ces travaux, il convient donc de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat territorial.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire et l'avant-projet établi pour un montant de **178 383,00 € HT** soit **214 060,00 € TTC.**

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser la présente accompagnée de l'avant-projet à Madame la Présidente du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande d'inscription et de mettre en place le financement correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire

➤ **Approuvé à l'unanimité : 14 voix**  
**Délibération n°D033-2023**

### Questions diverses :

Monsieur ASSENAT Bernard demande ou en est la demande du lotissement « Les Carignans ». Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Permis d'Aménager a été signé en février dernier mais qu'il faut attendre 3 mois le recours des tiers. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été reçu du contrôle de légalité des autorisations d'occupation du sol de la Préfecture du Gard pour nous demander de procéder au retrait de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 et au refus du permis d'aménager n°30 191 22 R0002 pour non-respect de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme et de le notifier cette décision au pétitionnaire. Cette décision est basée sur la localisation du projet qui est en zone d'urbanisation soumis à l'aléa pluvial indifférencié (étude EXZECO et communale). Monsieur le Maire indique que sur le PPRI validé en 2022, il n'est pas stipulé de risque de ruissellement, l'Agglo prépare un courrier de réponse en ce sens.

Madame BALLATORE Virginie informe que la bénédiction au cimetière a eu lieu ce matin. Le Comité Paroissial veut que la commune ne touche rien et que les rétrocessions se fassent en l'état, que rien ne soit touché au carré commun et que les services techniques nettoient toutes les tombes.

Madame BALLATORE Virginie indique que des précisions vont être demandées à l'Agence Technique. Monsieur le Maire indique qu'une extension du cimetière en 2026 coûterait 300 000 €.

Monsieur PONSERO Régis informe que les travaux d'aménagement du pumtrack ont commencé et que ces derniers sont réalisés par l'entreprise ROUMEAS. Il indique également que le démontage du city stade est en cours et que la mise en place du nouveau s'effectuera semaine 28 (mi-juillet) pour finir fin juillet.

Monsieur PONSERO Régis informe que le nettoyage des allées du cimetière sera réalisé pour la dernière fois.

Monsieur le Maire indique que jeudi certains employés communaux seront en grève (Mairie, service technique et périscolaire). La mairie, l'agence postale et le service périscolaire seront fermés.

Monsieur le Maire signale qu'une personne n'était pas au courant du défilé du 19 mars 1962. Il est proposé de mettre des affiches chez les commerçants notamment la boulangerie et l'épicerie.

Monsieur le Maire signale que l'inauguration des bâtiments (Commerces, MAM, pôle médical) aura lieu le samedi 13 mai. Une invitation va être envoyée à la Présidente de Région, à la Préfète du Gard, au Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ainsi qu'à certains maires.

Monsieur ASSENAT Bernard informe qu'un vide grenier sera organisé par le Comité des fêtes le dimanche 14 mai 2023. Il rappelle le week-end historique le 17 et 18 juin ainsi que la fête votive qui aura lieu le 30 juin et le 1,2 juillet prochain.

### Droits de préemption :

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a renoncé au titre de sa délégation de pouvoir aux droits de préemption sur les immeubles suivants :

- ↳ M. FONSON Enzo maison située 85 C Chemin des diligences cadastrée section ZE N°230
- ↳ Mme SABATIER Nicole maison située 25 Route du Camp de César cadastrée section C N°109 et remise cadastrée section C N°192

### L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30

Le Maire, **Bernard DUCROS**



Mis en ligne le

La Secrétaire, **Sandrine SERMET**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sermet', is written over the name of the secretary.

sur le site « [www.orsan.fr](http://www.orsan.fr) »